

Réunion du 15/07/2024 - 20 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L. LEROUX J. BROSSEAU H. BERNIER T. GEAIS J. CLERGEAU S. LANDREAU T.

Excusée : FARDEAU-FUSEAU M.

PROJET LOTISSEMENT PASSAGE DES JARDINS

L'entreprise Bouchet Vezins a terminé les travaux de terrassement. Véolia intervient pour les travaux d'eau potable, puis suivra, fin août, début septembre, l'installation des réseaux par le SIEMML, Bouygues. Au vu de l'avancement de l'opération, le conseil municipal décide de communiquer sur la vente prochaine des parcelles de ce lotissement sur les réseaux. Le panneau à l'entrée du bourg va être actualisé.

SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

Restaurant scolaire

Le service gestion des déchets de Cholet Agglomération propose une animation « lutte contre le gaspillage et tri des déchets » au sein des restaurants scolaires. La commune a proposé plusieurs dates en septembre et octobre pour accueillir cette action gratuite.

Les contrats de travail sont renouvelés pour Mmes Assinati Himidi et Gwendoline Palladin.

PEDT/Plan Mercredi 2024-2027

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD) a validé le renouvellement du PEDT/Plan Mercredi. Une convention est en cours de signature auprès de l'ensemble des partenaires pour valider ce dernier.

Une réunion est programmée mardi 27 août pour aborder la création d'un cheminement pour les piétons. Cette rencontre abordera un thème de ce nouveau PEDT : la sécurité de l'accès à l'école.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, cinq candélabres ont fait l'objet de dégradations : câbles sectionnés et volés. Un dépôt de plainte a été réalisé auprès de la Brigade Lys-Haut-Layon et le sinistre a été déclaré auprès de notre assureur. Le SIEMML doit établir un devis pour réparer le dommage.

BATIMENTS

Ménage des salles communales

Une caution sera demandée à tous les locataires de salles communales pour le ménage. Si à l'état des lieux, le ménage de la salle n'est pas satisfaisant, la caution sera encaissée à savoir :

- salle de la nongille, salle du parc : 75 euros
- Espace fêtes et saveurs :
 - o grande salle + espace traiteur : 150 euros
 - o grande salle + espace traiteur + salle de restauration : 225 euros

Espace fêtes et Saveurs

Le conseil municipal décide d'appliquer un abattement de 30 euros en cas de dysfonctionnement d'un appareil mis à disposition des locataires dont la panne n'est pas à l'origine d'une mauvaise manipulation du locataire.

Nettoyage façades + travaux de zinguerie

Michel Chauveau a rencontré Meddy Cail. Un devis est sollicité pour le nettoyage des façades de l'église, mairie et salle du parc ainsi que des petits travaux de zinguerie à la chapelle de Pitié, maison de l'enfance, salle du parc.

Salle des bambous / la Passerelle

L'alimentation en eau potable sera modifiée pour ces deux bâtiments. La commission attend le devis de l'entreprise Girardeau. Ces travaux permettraient de supprimer un compteur d'eau.

Aménagements salles communales

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Amé&Concept pour réaliser :

- une penderie avec tablette dans le vestiaire de l'espace Fêtes & Saveurs,
- un meuble sous le plan de travail à la salle du parc,
- l'installation de portes sous le bar pour créer un placard à la salle de la nongille qui servira à ranger la vaisselle mise à disposition lors de location.

Le coût des travaux est chiffré à 1 664 euros TTC. Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion pour valider cette prestation.

Eglise

L'entreprise Poudray de Somloire a été contactée pour chiffrer l'installation d'un chauffage. Ce système devra être adapté aux besoins spécifiques des églises (confort des fidèles, bâtiment de grandes dimensions, réactif, consommation énergétique...).

CHOLET AGGLOMERATION

Convention Territoriale Globale (CGT) et de la convention de coopération intercommunale

Le conseil municipal adapte le renouvellement de la CGT à conclure avec la Caisse d'Allocation Familiales de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble des communes membres, s'appliquant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, définissant le cadre du projet de développement social du territoire de l'Agglomération. Il adopte aussi la convention de coopération intercommunale à conclure avec les mêmes partenaires et les employeurs des chargés de coopération sectoriel, pour la période 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre et définissant les missions des chargés de coopération et les relations techniques et financières des parties prenantes.

Une participation de la commune sera demandée pour financer le poste de coopération sectorielle à hauteur de 399 euros/an (prévisionnel 2024), mais plafonné à 487.30 euros.

Mme Eva Bocquel, employée par l'association Boc'Enbulle, est la chargée de coopération sectorielle nommée sur notre territoire. Une enquête « *Et si on faisait bouger notre territoire ?* » est en cours pour échanger, identifier les manques, les besoins et attentes des habitants. Votre avis compte ! Elle est disponible en mairie et sur les réseaux.

Sentiers pédestres

Michel Chauveau a sollicité un deuxième passage pour faucher l'herbe sur les sentiers dont la hauteur peut atteindre la taille d'une personne adulte. La demande a été refusée par les services de Cholet Agglomération. Le prochain passage est prévu fin août.

Tri à la source des biodéchets

Actuellement plusieurs dispositifs sont mis en place sur le territoire Cholet Agglomération pour réduire les déchets alimentaires :

- pratique du compostage individuel (aide à l'achat d'un composteur via un bon de réduction de 50 €),
- 12 sites compostage partagé et 20 sites de compostage autonome en établissement (apports volontaires au sein de collectifs ne disposant pas de jardin ou établissements de restauration collective)

La création de points d'apports volontaires est à l'étude avec l'installation de bacs. Deux dispositifs ont été présentés : avec ou sans ajout de broyat. Il permettrait aux foyers sans jardin de réduire le tonnage de biodéchets.

PERSONNEL COMMUNAL

Deux agents, Marie-Groleau et Véronique Marot, vont faire valoir leur droit à retraite en fin d'année pour l'une et début 2025 pour l'autre. Les élus travaillent actuellement sur les fiches de postes de ces agents afin de préparer le recrutement.

DIVERS

Associations plainaises

Une rencontre est prévue le jeudi 29 août pour échanger sur les modalités de fonctionnements de l'ensemble des salles communales et réaliser le planning d'occupation de la salle multisports pour la saison prochaine. Toutes les associations seront conviées.

Occupation de la salle multisports

Une participation de 50 euros par mois sera demandée au club ABC Badminton des Cerqueux pour l'occupation de la salle multisports pour leur activité pendant la construction de la nouvelle salle aux Cerqueux. Ceci afin de participer aux frais de fonctionnement.

Immeuble Berrouard

La parcelle de Mme BERROUARD Marie Joseph, située à proximité du parc est actuellement accessible en raison du débroussaillage de la parcelle voisine. Un puit ouvert, sans protection et recouvert de végétation existe sur le terrain. Un courrier sera adressé au notaire de Coron en charge de la succession pour alerter du danger et de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter tout accident.

Espace Ligue

Un espace dans l'enceinte de l'hôpital local va ouvrir pour ses portes en octobre prochain pour accueillir les patients atteints de cancer. Ce lieu animé par des bénévoles locaux sera une passerelle entre les centres de soins et le domicile des personnes malades. Cette structure permettra aux patients de nos communes de disposer d'un service identique aux ceux en place à Angers, Segré et Doué en Anjou. Il s'agit d'un lieu non médicalisé, chaleureux pour échanger, s'informer mais également accéder à différentes activités (sport adapté aux patients en fin de traitement, groupe de parole, soins d'esthétique...) financés par la Ligue contre le cancer grâce à la générosité du public, aux dons... Il y aura également une collaboration étroite entre les professionnels de la Maison de santé, l'hôpital Lys-Hyrôme, l'équipe de bénévoles et l'équipe de la Ligue 49. La commune Lys Haut Layon prendra en charge les loyers des locaux. Les communes pourront accompagner ce projet, si elles veulent soutenir cette action, en versant une subvention au CCAS de Lys Haut Layon.

Amendes administratives

Madame le maire informe le conseil d'un vol de gravier au niveau du dépôt de la Gagnerie, route de Vihiers. Les responsables ont été identifiées. Elle souhaite mettre en place pour toutes ses incivilités périodiques un système d'amendes. Le conseil municipal est favorable. Une recherche d'informations sera effectuée pour connaître les modalités de son instauration.

Prochaines réunions en 2024 : 9 septembre, 14 octobre, 12 novembre et 9 décembre